

Macaron de stationnement

Publié le 4 septembre 2024



La ville souhaite renforcer la procédure d'obtention du macaron résident pour améliorer le suivi de ce document auprès des Arcueillais-es.

Pour récupérer ce nouveau macaron résident, disponible en mairie et valable 2 ans, il vous suffit de remplir le formulaire ci-après et y déposer les pièces demandées

[Formulaire](#)

L'ancien macaron sera obsolète à partir du 15 septembre 2024.

Plus d'informations auprès de l'accueil et des affaires générales

01 46 15 08 80 / macaron-resident@mairie-arcueil.fr

Sur le même sujet



Mobilité

Vélib' – 1 mois gratuit !

[En savoir plus](#) ▶



Conférence

Conférence « Le travail des sans-papiers : entre logiques économiques et bricolages politiques »

Le 15 Décembre.

[En savoir plus](#) ▶